

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/CB/AB/LB

Comité Technique commun du 15 décembre 2017 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 28 décembre 2017

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET, M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET (*excusé*), M. Gildas LE GUERNIGOU (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN, M. Samuel DUBOIS, Mme Fabienne MABE, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD (*excusée*).

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD (*excusée*), M. Cyrille LOMET (*excusé*).

Suppléants : M. Jacques MONNERIE, M. Eric FOSSEMBAS, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : **Titulaires** : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT (*excusée*), Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),
Suppléants : M. Olivier BARBET, M. Dominique MILLET, Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET (*excusée*), Mme Serena LENEVEU.

Elus CGT : **Titulaires** : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE (*excusé*), Mme Isabelle JEGOU (*excusée*), M. Denis LOISEAU.
Suppléants : Mme Catherine GUERIN, M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS, M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : **Titulaires** : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK.
Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : **Titulaire** : M. Christophe LE FLOCH
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : **Titulaire** : M. Jérôme JOURDAN.
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

INFORMATIONS PREALABLES

Pour la CFDT, mesdames Marion GILBERT et Corinne CLARET sont remplacées par messieurs Olivier BARBET et Dominique MILLET.

Pour la CGT et l'UGICT-CGT, monsieur Philippe CHAVROCHE et madame Isabelle JEGOU sont respectivement remplacés par madame Catherine GUERIN et monsieur Frédéric BUAN.

Pour SUD, madame Josiane FICHER est remplacée par monsieur Gérard GENDROT. Le syndicat SUD ne dispose que de deux voix délibératives.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Les organisations syndicales abordent les sujets suivants :

- Madame Catherine GUERIN (UGICT-CGT) évoque les difficultés rencontrées par les agents en emploi précaire en raison des délais d'attente du versement des allocations chômage et la situation des agents vacataires
- Monsieur Jérôme JOURDAN (FO) interroge l'administration sur les avancements de grades notamment sur les disparités entre catégories.
- Monsieur Hervé HAMON (CFDT) intervient sur l'organisation du Comité Technique.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Jocelyne BOUGEARD et monsieur Gérard GENDROT (SUD) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 29 septembre 2017** :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 3 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION BUDGET ET SYSTÈME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES : BILANS SOCIAUX 2016 DE RENNES MÉTROPOLÉ, DE LA VILLE DE RENNES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (INFORMATION)

Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de ces informations.

POINT 4 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU DOMAINE PUBLIC – SERVICE POLICE MUNICIPALE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE (AVIS)

Sur proposition de madame la Maire, un groupe de travail a été constitué afin de mener une réflexion sur la sécurité des agents dans le cadre de leurs interventions sur l'espace public. Ce groupe de travail, piloté par la DRIS, a émis des préconisations relatives aux effectifs nécessaires en fonctions des missions réalisées. En conséquence, le règlement de fonctionnement de la police municipale validé en Comité Technique du 13 mai 2015 doit être actualisé. Les modalités d'organisation de la brigade canine sont également ajoutées au règlement.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la modification du règlement de fonctionnement de la Police Municipale :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
Pour SUD		2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	7	7		

Avis réputé avoir été donné

POINT 5 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU DOMAINE PUBLIC – SERVICE POLICE MUNICIPALE : ÉVOLUTION ET STRUCTURATION DU CENTRE OPERATIONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE (AVIS)

Le recrutement de 12 agents supplémentaires afin d'amplifier la police de proximité met en évidence une nécessité de conforter et de faire évoluer la Salle d'Information et de Commandement (SIC) dans sa fonction centralisatrice. À ce titre, et notamment afin d'éviter la confusion avec le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Police Nationale, il a été décidé de renommer cette entité : Centre Opérationnel de la Police Municipale (COPM).

Des travaux au COPM, en lien avec la modernisation des équipements et l'anticipation sur les futurs développements de la vidéo protection, ont été effectués permettant ainsi de disposer d'un espace de travail plus important pour les agents et d'une ergonomie de travail plus adaptée. Il convient désormais de définir précisément les missions, tâches et organisation du COPM en le positionnant clairement comme une unité opérationnelle au même niveau que les unités Police et Fourrière.

Ce dossier a été initié par l'encadrement actuellement en poste au sein de la SIC PM avec les agents concernés en début d'année 2017.

Le COPM devient donc une unité à part entière dont l'équipe sera constituée sur la base suivante :

- 1 poste de responsable d'Unité COPM (grade de chef de service de police municipale)
- Au moins 4 postes d'encadrants (grade de Brigadier-Chef Principal) identifiés sur les 2 roulements de l'Unité Police
- Au moins 8 postes d'opérateurs radio (grade de Brigadier) identifiés sur les 2 roulements de l'Unité Police
- 3 postes d'opérateurs vidéo/ASVP stationnement (2 postes déjà pourvus et un poste en cours de recrutement)
- 2 postes agents d'accueil (grade adjoint technique) objets trouvés.

Le COPM aura pour missions :

- La centralisation des moyens nécessaires à la gestion des appels et des interventions afin d'optimiser les moyens en fonction des missions. Il sera l'interlocuteur unique « police municipale » des services d'urgence (pompiers, police nationale). L'opérateur radio du COPM d'engager directement par radio les équipages concernés par l'intervention.
- L'ensemble des tâches administratives spécifiques à la Police Municipale. Ces tâches seront principalement dévolues à l'encadrement (formation, suivi des doléances des usagers, gestion des plannings, gestion du matériel, rapport d'activité...)

Un règlement de fonctionnement spécifique à cette unité est rédigé afin de prendre en compte les spécificités de l'exploitation du dispositif de vidéo protection.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'évolution et la structuration du Centre Opérationnel de la Police Municipale :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			

M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 6 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – DIRECTION PROJETS COM'INTERNE ET DOCUMENTATION : AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE COPROD (AVIS)

Les évolutions des demandes des services (accompagnement au changement, mise en place d'outils, accompagnement des managers...), le contexte RH et les évolutions des modes de communication ont conduit à réinterroger l'organisation de CoProD afin de contribuer, le mieux possible, à l'atteinte des objectifs du plan d'actions animation managériale piloté par la direction générale.

Il est proposé un ajustement de l'organisation en 4 unités de travail avec des fonctions partagées et la création de 2 missions transversales : Maîtrise d'ouvrage des outils (Intra, PMB, Kifekoi, Renz'o, Sphinx, Klakoon...) et Visuels / graphisme / design.

L'animation managériale et la communication interne étant pilotées par la direction Générale des Services, il est proposé un rattachement de CoProD à la DGS.

Ces ajustements seront mis à œuvre à compter de la fin 2017 pour une période expérimentale de 6 mois. Un nouveau point sera présenté en Comité Technique à l'issue de cette période.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'ajustement de l'organisation de CoProd :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	14		

**POINT 7 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ
– DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES – SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À
DOMICILE : ASTREINTES DES CADRES EN SEMAINE – ORGANISATION ET
RÉMUNÉRATION (AVIS)**

Depuis 2009, compte tenu de l'évolution des missions du SAAD auprès des publics fragiles et vulnérables, les cadres assurent les astreintes téléphoniques pour l'ensemble du territoire de Rennes. Elles veillent à la continuité de service et sécurisent les interventions des aides à domicile qui interviennent jusqu'à 19h10.

Jusqu'à aujourd'hui, les responsables et assistantes sociales coordinatrices de secteur sont mobilisées de 18h à 19h30 (et parfois au-delà) et le lendemain de 8h à 8h15 pour relever les messages avant l'ouverture des secteurs en semaine à 8h15 et ces astreintes ne sont pas indemnisées. Il s'agit donc d'organiser l'astreinte en semaine des cadres à la fois sur le plan des ressources humaines et le plan technique.

Un groupe de travail composé des cadres d'astreinte, le responsable de la mission Temps de Travail de la direction des Ressources Humaines, le responsable du service Informatique du CCAS et la responsable du pôle « Services à Domicile » de la DPAG et animé par la chargée de ressources humaine a abouti à ces propositions :

- Maintien de l'organisation de la semaine du lundi au jeudi par une cadre et du vendredi au dimanche soir par une autre cadre. Une indemnisation d'une astreinte horaire en semaine au taux horaire en vigueur de 1,29 € ainsi qu'une intervention semaine au taux horaire en vigueur de 16 € (intervention proratisée) sont prévues.
- Sur le plan technique, mise en place d'un répondeur dans chaque secteur invitant à appeler le numéro d'astreinte uniquement pour les situations d'urgence liée à l'astreinte. Ces nouvelles modalités de traitement des appels téléphonique permettront d'être plus efficace dans le traitement des demandes des usagers en recentrant les appels sur les demandes nécessitant une intervention urgente.

La mise en place des astreintes est prévue à partir de début janvier 2018 et un bilan sera effectué au bout de 6 mois de mise en œuvre.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les astreintes des cadres en semaine :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			4	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Denis LOISEAU (non affilié)			X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	
M. Frédéric BUAN (CGT)			X	
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			

M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	1		
M. Christophe LE FLOCH	X		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	10		4

POINT 8 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION TEMPS DE TRAVAIL : TEMPS DE TRAVAIL DÉCALÉ DES AGENTS DE CATÉGORIE A (AVIS)

Dans la continuité du travail de clarification engagé par la mission Temps de Travail sur les règles s'appliquant aux agents de catégorie C et B, il s'agit à présent d'harmoniser les règles applicables en matière de temps de travail décalé, afin de clarifier les modalités de récupération pour les agents de catégorie A.

En outre, afin de poursuivre la réflexion sur la prise en compte du temps supplémentaire des cadres, une étude sera réalisée afin de mieux mesurer leur temps de travail réel (approche quantitative) et de mieux connaître leurs attentes en matière d'organisation de leur temps de travail au regard de leurs aspirations professionnelles (approche qualitative). Les résultats de cette enquête serviront de base à un travail avec les organisations syndicales et avec les cadres eux-mêmes afin de définir les principes relatifs à l'organisation du temps de travail des cadres, et des chantiers permettant d'organiser de manière adaptée ce temps de travail, pour répondre aux obligations des missions exercées et aux équilibres vie personnelle-vie professionnelle.

Elle sera lancée en début d'année 2018, avec des résultats attendus pour la fin du 1^{er} trimestre 2018. Des groupes de travail pourraient se réunir au deuxième trimestre 2018, pour un passage des principes retenus à la fin du 1^{er} semestre 2018.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le temps de travail décalé des agents de catégorie A :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFTD			6
M. Hervé HAMON			X
Mme Régine MARCHAND			X
Mme Estelle SAMSON			X
M. Yannick DELAMAIRE			x
M. Olivier BARBET			X
M. Dominique MILLET			X
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
Pour SUD		2	
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X	
M. Gérard GENDROT		X	
Pour l'UNSA			1
M. Christophe LE FLOCH			X

Avis réputé avoir été donné

Pour FO			1	
M. Jérôme JOURDAN			X	
TOTAL DES VOIX		6	8	

**POINT 9 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES : DÉSIGNATION DU
CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DE RENNES MÉTROPOLE ET DU
DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DE LA VILLE DE RENNES ET DE RENNES
MÉTROPOLE (INFORMATION)**

La Ville de Rennes et Rennes Métropole traitent de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer leur gestion administrative, la sécurisation de leurs locaux et de certains espaces ou la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. Certains de ces traitements présentent une sensibilité particulière et sont régies par des textes réglementaires.

Afin de s'adapter aux nouvelles réalités numériques, le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) adopté le 27 avril 2016, sera directement applicable dans les pays de l'Union Européenne (et donc dans le droit français) à compter du 25 mai 2018. Ce règlement rend notamment obligatoire à compter du 25 mai 2018 pour les collectivités, la désignation d'un délégué à la protection des données (Data Protection Officer - DPO), successeur du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dont la désignation est aujourd'hui facultative.

La Maire de Rennes et le Président de Rennes Métropole souhaitent mutualiser cette fonction de DPO et l'inscrire dans la démarche de service public métropolitain de la donnée.

En pratique, il s'agit d'organiser :

- la collecte et le traitement des données en identifiant les données d'intérêt général pouvant être ouvertes et partagées sur le territoire ainsi que les producteurs de ces données (dont les services municipaux et métropolitains),
- la mise en place de partenariats pour la diffusion et les échanges des données publiques et privées en régulant et en protégeant la donnée comme "bien commun",
- le soutien aux réutilisations des données.

Aujourd'hui, une CIL est désignée à la Ville de Rennes mais pas à Rennes Métropole.

Il est donc proposé :

- De désigner Christine LE GOFF-PAGE, chargée de mission auprès de la direction Générale des Services comme CIL pour Rennes Métropole afin de préparer la mise en place du DPO (adaptation des procédures, sensibilisation des services à fort enjeux de la protection des données)
- À compter du 25 mai 2018, de mutualiser la mission de DPO et de la confier à Christine LE GOFF-PAGE.

Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de cette information.

**POINT 10 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE
L'ORGANISATION – SERVICE PAIE-CARRIÈRES : DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES
AGENTS DE CATÉGORIE C ET AUTRES MESURES (AVIS)**

En 2007, la Ville de Rennes a défini des principes de déroulement de carrière pour les agents de catégorie C, en conditionnant les avancements de grade au respect de critères internes (liés à l'ancienneté ou à l'âge). Ces critères et les possibilités d'accès à certains grades étaient déterminés au regard des métiers exercés. Ainsi, plusieurs « carrières » coexistent depuis cette date : carrières promotionnelles, carrière professionnelle et carrière professionnelle spécialisée. Les critères de 2007 ont pu faire l'objet d'ajustement ultérieur, tenant par exemple compte des évolutions réglementaires.

La refonte des conditions internes de déroulement de carrière a été entamée en 2014, dans un cadre initial d'agenda social avec pour objectifs d'améliorer les déroulements de carrière, d'harmoniser les conditions de la Ville de Rennes et Rennes Métropole en prévision des transferts et mutualisations à venir, de remplacer les critères d'âge par des critères liés à la situation administrative.

Un groupe projet s'est réuni entre 2015 et 2017 et a associé largement les organisations syndicales aux différentes étapes du projet, y compris dans le cadre très opérationnel de la classification des métiers. Des étapes intermédiaires ont été validées, et mises en œuvre, lors des Commissions Administratives Paritaires de 2015, 2016 et 2017.

Le protocole proposé en 2017 n'ayant pas recueilli d'accord majoritaire, il a été décidé, par décision conjointe du Président et de la Maire, de la mettre en œuvre néanmoins en 2018. Une anticipation de certaines mesures a été souhaitée dès 2017, concernant notamment l'accès au dernier grade de la catégorie C.

Les évolutions sont les suivantes :

- 1^{er} janvier 2015 : chaque agent peut dérouler sur au moins deux grades.
- 1^{er} janvier 2016 :
 - généralisation de l'accès au 2^{ème} grade, aux seules conditions statutaires
 - harmonisation des critères internes entre Ville de Rennes et Rennes Métropole, pour les métiers ou filières représentés dans les deux collectivités (à l'exception du cadre d'emplois des agents de maîtrise)
 - transposition à Rennes Métropole des carrières promotionnelles 2, 3 et 4, qui existaient uniquement à la Ville de Rennes
- 1^{er} janvier 2017 : accès à la C3 pour tous les métiers de la catégorie C, 3 ans avant l'âge légal de départ à la retraite (sous réserve du respect des critères statutaires)
- 1^{er} janvier 2018 : Les carrières promotionnelles, professionnelles, et professionnelles spécialisées, sont remplacées par des parcours (parcours 1, 2 ou 3), au sein desquels sont classés les métiers selon leur niveau de technicité, le niveau de qualification requis au recrutement ou en cours d'exercice.

La classification des métiers est validée par la direction Générale. Chaque agent est informé du niveau de classification du poste qu'il occupe.

Par ailleurs, la classification fera l'objet d'une révision régulière, afin de prendre en considération les évolutions des métiers. Un premier bilan sera réalisé après un an, puis un examen sera organisé tous les deux ans. Les organisations syndicales seront consultées.

Les critères harmonisés sont les suivants (sous réserve du respect des critères statutaires) :

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3
Passage à la C2	Conditions statutaires	Conditions statutaires	Conditions statutaires
Passage à la C3	3 ans avant l'âge légal de départ à la retraite	2 ans dans le 9 ^{ème} échelon ou 13 ans en C2	10 ans en C2

Dans l'hypothèse où des agents bénéficieraient d'un avancement moins rapide qu'avec les règles antérieures, une clause de sauvegarde est instituée : elle permet de garantir l'application des règles antérieures, sans limitation de durée dans le temps, pour les quelques agents pour lesquels les nouvelles règles ne permettraient pas un déroulement plus rapide.

En complément des mesures générales pour les agents de catégorie C, d'autres mesures sont prévues :

- Les règles relatives à la carrière des agents en reconversion évoluent. Ainsi, un agent qui entre en reconversion peut bénéficier d'un avancement, au moins équivalent à celui d'un agent relevant du parcours 1.
- Les puéricultrices directrices de crèche ont la possibilité, avec un effet rétroactif au 1^{er} novembre 2017, de demander leur détachement ou leur intégration dans le grade d'attaché territorial, avec les conséquences indiciaires et indemnitaires que cela emporte.
- Une indemnité pour le travail du dimanche est instituée pour les agents exerçant leurs missions dans les EPHAD. Cette indemnité sera calculée en référence à l'indemnité du dimanche négociée dans le cadre du protocole travail du dimanche, tout en tenant compte des modalités actuelles de récupération d'une heure travaillée le dimanche pour ces agents. Cette mesure est applicable à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après avoir annoncé ne pas vouloir prendre part au vote, la CGT et l'UGICT-CGT quittent la salle.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les mesures générales de déroulement de carrière des agents de catégorie C** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		1		
Mme Christine LESUR (CGT)				
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)				
M. Frédéric BUAN (CGT)				
Pour SUD		2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
M. Gérard GENDROT		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	7	4		

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les mesures pour les agents en reconversion** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
Pour la CFDT		6		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Estelle SAMSON		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
M. Olivier BARBET		X		
M. Dominique MILLET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		1		
Mme Christine LESUR (CGT)				
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)				
M. Frédéric BUAN (CGT)				
Pour SUD		2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X		
M. Gérard GENDROT		X		

Pour l'UNSA			1	
M. Christophe LE FLOCH			X	
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX		10	1	

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les mesures pour les puéricultrices directrices de crèches** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	1			
Mme Christine LESUR (CGT)				
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)				
M. Frédéric BUAN (CGT)				
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	11			

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les agents exerçant leurs missions dans les EHPAD** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable à l'unanimité
Pour la CFDT		6		
M. Hervé HAMON		X		
Mme Régine MARCHAND		X		
Mme Estelle SAMSON		X		
M. Yannick DELAMAIRE		X		
M. Olivier BARBET		X		
M. Dominique MILLET		X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		1		
Mme Christine LESUR (CGT)				
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)				
M. Frédéric BUAN (CGT)				

Pour SUD		2	
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X	
M. Gérard GENDROT		X	
Pour l'UNSA		1	
M. Christophe LE FLOCH		X	
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX		11	

*La CGT et l'UGICT-CGT reprennent place.
Après s'être excusée, l'UNSA quitte la séance et n'est donc plus représentée.*

POINT 11 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE-CARRIÈRES : RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE (AVIS)

Lors du Comité Technique du 16 juin 2017, un rapport relatif au dispositif de résorption de l'emploi précaire précisait que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolongeait pour deux ans ce dispositif.

Lors de ce même comité, le rapport répertoriait l'ensemble des agents éligibles aux sélections professionnelles pour les années 2017 et 2018. Parmi ces 14 candidats, seul un candidat n'a pas été déclaré apte à être mis en stage.

Une nouvelle session de sélection professionnelle étant organisée en début d'année prochaine, il a été proposé à cet agent de se présenter à nouveau devant la commission d'évaluation.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la résorption de l'emploi précaire :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			

Avis favorable à l'unanimité

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 12 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 (AVIS)

En décembre 2018 auront les élections professionnelles pour les trois fonctions publiques.

À cet effet, seront élus les représentants du personnel siégeant dans les instances obligatoires définies par la loi :

- le Comité Technique,
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- les Commissions Administratives Paritaires,
- les Commissions Consultatives Paritaires.

En outre, seront également élus les administrateurs du CASDEC.

Il est proposé :

1. de créer des CAP et CCP communes à Rennes Métropole, la Ville de Rennes et son CCAS, placé auprès de Rennes Métropole.

Il a été décidé de demander la désaffiliation de Rennes Métropole du Centre de Gestion afin de réinternaliser les CAP de Rennes Métropole. Cette réinternalisation permettra, notamment, la maîtrise totale des règles applicables et du calendrier. Les Commissions Administratives Paritaires et les Commissions Consultatives Paritaires communes contribueront à la cohérence des politiques Ressources Humaines sur les trois entités, dans la continuité du travail de mutualisation des instances paritaires initiées en 2014 avec la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs.

2. de recourir au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote.

Rennes Métropole a choisi d'expérimenter une première fois le vote électronique par internet lors des élections des délégués du personnel de la Régie d'Assainissement en juin 2017. Cette expérience s'est avérée très positive : un taux de participation de 85%, un vote facilité, plus rapide, sur n'importe quel support (ordinateur professionnel, personnel, tablette ou smartphone). En outre, le recours à cette modalité de vote facilite grandement l'organisation matérielle, le dépouillement et limite les risques d'erreurs lors de la génération des résultats.

Le vote électronique apparaît comme une réponse au souhait de sécuriser l'organisation de cet évènement majeur et un levier afin d'augmenter le taux de participation des électeurs s'ils sont bien accompagnés.

Dès le mois de janvier, un travail sera réalisé avec les organisations syndicales afin de définir un plan de communication ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour les agents. Le plan de déploiement d'ordinateurs durant la période du scrutin sera également discuté avec les organisations syndicales.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la création de Commissions Administratives Paritaires et de Commissions Consultatives Paritaires Communes à Rennes Métropole, la Ville de Rennes et au CCAS placées auprès de Rennes Métropole :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
				Avis favorable à l'unanimité

Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	1		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le recours au vote électronique par Internet comme modalité exclusive de vote pour tous les scrutins** :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFTD	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
Pour SUD		2	
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK		X	
M Gérard GENDROT		X	
Pour l'UNSA			
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	6	7	

Avis défavorable

POINT 13 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES : CALENDRIER DES INSTANCES 2018 (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le calendrier des instances 2018** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 14 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDÉPLOIEMENTS DE POSTES (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les créations, suppressions, transformations et redéploiements de postes** :

RENNES METROPOLE

I – Les créations et redéploiements

POLE RESSOURCES

1 – Direction Ressources Humaines et Organisation

- Création d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve par redéploiement d'un emploi d'attaché.e au sein de la même direction

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Création d'un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Service Information Géographique

- Création d'un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi de d'adjoint.e technique de la Direction de la Voirie

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

2 – Direction Emploi Economie Innovation

- Création d'un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi de d'adjoint.e technique de la Direction de la Voirie

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			

M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Denis LOISEAU (non affilié)		X	
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	9	4	

II – Les transformations de poste (les transformations liées à une promotion interne seront confirmées en fonction de l'avis de la CAP du 29/01/2018)

POLE RESSOURCES

1 – Direction Moyens et Achats

- Transformation d'un emploi de technicien.ne en un emploi d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			

Avis favorable à l'unanimité

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

2 – Direction des Ressources Humaines et Organisation

- Transformation d'un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

Avis favorable à l'unanimité

POLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			

Avis favorable à l'unanimité

M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

2 – Programme Renouvellement Urbain

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

Avis favorable à l'unanimité

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Direction Emploi Economie Innovation

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

2 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POLE INGENIERIE SERVICES UBAINS

1 – Direction de la Voirie

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			

M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

2 – Direction de l'Assainissement

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

Avis favorable à
l'unanimité

VILLE DE RENNES

I – Créations

POLE SOLIDARITE, CITOYENNETE, CULTURE

1 – Direction Police Municipale Domaine Public

- Création d'un emploi d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

2 – Direction des Sports

- Création de six emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

- Création de sept emplois d' éducateur.trice territorial.e des activités physiques et sportives

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFTD	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

II – Transformations (les transformations liées à une promotion interne seront confirmées en fonction de l'avis de la CAP du 29/01/2018)

POLE RESSOURCES

1 – Direction Affaires Juridiques

1.1 Service Établissements Recevant du Public

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFTD	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POLE SOLIDARITE, CITOYENNETE, CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Transformation d'un emploi d'agent.e de maîtrise en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFTD	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

- Transformation de deux emplois d'adjoint.e technique en deux emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

Avis favorable à l'unanimité

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e du patrimoine en un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		

Avis favorable à l'unanimité

M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

2 – Direction Éducation Enfance

- Transformation de deux emplois d'adjoint.e d'animation en deux emplois d'animateur.trice

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
Mme Régine MARCHAND	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Olivier BARBET	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X		
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
Pour SUD	2		
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA			
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	13		

Avis favorable à l'unanimité

POLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS

1 – Direction des Jardins et de la Biodiversité

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

2 – Direction de la Voirie

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
Mme Régine MARCHAND	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Olivier BARBET	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Denis LOISEAU (non affilié)	X			
Mme Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
Pour SUD	2			
Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK	X			
M Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA				

Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 15 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES : SUITES À DONNER ET QUESTIONS DIVERSES

La CFDT évoque :

- la logistique aux Champs Libres
- la reprise des services contractuels
- les fiches de poste dans le secteur de la culture
- la prise en compte du temps de trajet comme du temps de travail à l'Opéra
- la réorganisation de la DEI
- l'affichage syndical

FO demande la révision du règlement de la Police Municipale.

Clôture de séance à 12h45